

## **La réconciliation, source de mieux-être individuel et collectif**

**Etienne Godinot**

Membre de l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC)

### **Sommaire**

- 1 - Des expériences de personnes, de réconciliations interpersonnelles
  - Le retournement d'une femme vis-à-vis des Allemands
  - Maïti Gritanner et son tortionnaire
  - Kim Phuc, Vietnamiennne brûlée par un bombe au napalm
  - Se réconcilier avec ses parents : le témoignage d'une thérapeute
  - Réconciliation et pardon dans l'affaire du sang contaminé
  
- 2 - Des expériences collectives, dans le domaine politique
  - La réconciliation franco-allemande
  - Rites de réconciliation en Afrique
  - Réconciliation entre tribus Kanaks en Nouvelle Calédonie
  - Réconciliation entre Albanais au Kosovo en 1990-92
  - Réconciliation entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud
  - Réconciliation interreligieuse au Nigeria
  
- 3 - Le pardon et la réconciliation dans le domaine politique
  - Quelques exemples
  - Réflexions sur le pardon et la réconciliation
  - Pardoner au nom des victimes ?
  - Lutte non-violente et réconciliation
  
- 4 – Quelques citations sur la bonté, le pardon et la réconciliation

Depuis plus de 35 ans, je m'intéresse à la non-violence et je suis engagé dans des associations oeuvrant à la résolution non-violente des conflits au niveau de l'action, de la recherche et de la publication. J'ai été amené à réfléchir à la réconciliation et au pardon, à lire des témoignages, des expériences de réconciliation interpersonnelle et collectives, mais je ne peux pourtant pas parler de réconciliation à partir de mon expérience.

Mon propos est ici de présenter des témoignages individuels et collectifs qui montrent que la réconciliation est source de bien-être pour les personnes et pour les groupes. On verra toutefois les limites des démarches collectives de réconciliation.

La réflexion de fond sur la réconciliation et le pardon est abordée dans l'article « Le pardon dans le domaine politique » de V.-B.R, qui fait référence à Paul Ricoeur, Hans Jonas, Olivier Abel, beaucoup plus compétents que moi...

## 1 - Des expériences de personnes, de réconciliations interpersonnelles

### Le retournement d'une femme vis-à-vis des Allemands

« Mon attitude vis-à-vis des Allemands a changé radicalement durant ma vie.

Mon grand-père maternel était Vosgien. Chez mes grands-parents, à Paris, on voyait de nombreux tableaux du caricaturiste Hansi : tous étaient d'un vif nationalisme anti-allemand. Dans la chambre de Maman, par exemple, on voyait sur un tableau un officier allemand à cheval, et, sur le sol, un enfant tué. La légende expliquait « Ils sont passés par là ! ».

Mon père se battait contre les Allemands dans les tranchées de Verdun en 1916. Il a eu le droit de quitter momentanément le front pour venir me voir dans la « zone des armées » après ma naissance. J'étais très liée à ma cousine Mimi, dont le père et de très nombreux parents ont été tués pendant la première guerre mondiale.

Puis il y a eu la guerre 39-45... Mon mari a failli être arrêté par la Gestapo. Les SS ont commis des exactions abominables, notamment dans la Meuse, à Robert-Espagne par exemple, mais aussi dans la commune de mes parents à Maison-du-Val. J'ai vraiment haï les Allemands. Pour moi, c'était un devoir de patriotisme. Parfois, mon mari me disait : « Tu n'as pas le droit ! ». Je lui répondais : « Je le prends, donc j'ai l'ai ! ».

« Plus tard, à l'époque où mon fils François apprenait l'allemand, le Pater Max, bénédictin, directeur d'une école à Augsbourg, a organisé des échanges entre étudiants allemands et français. François y a participé. Un jeune Bavarois, Rüdiger Funiok, est venu à Bar-le-Duc. Quand il est arrivé, il m'a montré une photo de sa famille. J'ai eu envie de la jeter par terre. Heureusement, je me suis retenue... Rüdiger est resté ici une quinzaine de jours. Un jour, mon mari l'a emmené avec François à Verdun et à l'ossuaire de Douaumont. Voyant dans une visionneuse les photos du carnage, m'ont-ils dit, Rüdiger avait le visage décomposé. Pendant tout son séjour, je n'ai pas cessé de découvrir et d'admirer ce jeune homme pour sa délicatesse et sa serviabilité. La veille de son départ, je suis allée le trouver dans sa chambre. Je lui ai dit : « *Rüdiger, vous m'avez débarrassée d'un sentiment qui n'avait aucune noblesse, et je viens vous en remercier* ». Quelques instants plus tard, j'ai été obligée de retourner dans sa chambre pour chercher du linge. Il était couché sur son lit, et il pleurait. J'ai dû méditer les textes d'écriture sainte pendant un an pour arriver à me libérer de ma haine des Allemands ».

« Maintenant, j'ai complètement changé d'attitude. J'apprécie les Allemands comme les Français. Il y en a parmi nos amis, ceux de nos enfants et même parmi les conjoints de nos arrière petits-cousins. Je crois, au plus profond de moi-même, que la France et l'Allemagne sont à la base même de la construction d'une Europe dont souhaite qu'elle ne soit pas axée d'abord sur les objectifs économiques, mais qu'elle devienne de plus en plus politique et orientée vers la recherche d'une éthique concernant toute l'humanité ».

Yvonne G., 94 ans, veuve depuis 2002, mère de 8 enfants

### Maïti Gritanner et son tortionnaire

Maïti Girtanner est fille d'un père citoyen suisse-alsacien et d'une mère française. Elle perd son père à l'âge de 3 ans et grandit auprès de son grand-père, musicien, compositeur et professeur au Conservatoire de Paris. Il découvre en elle de vraies dispositions pour le piano. Elle donne un premier concert à 12 ans et tout s'annonce pour le mieux. À 18 ans, cependant, les Allemands sont chez elle et à 21 ans, en juin 1940, elle entre en Résistance.

Elle crée son propre réseau, presque tous sont étudiants. Leur rôle est de faire traverser la Vienne en barque à des personnes qui veulent passer en zone libre, de récupérer des cartes d'état-major de la région de Dunkerque pour les faire parvenir à Londres où s'organise le débarquement. Elle, qui est parfaitement bilingue français-allemand passe des informations, falsifie des papiers et sauve des centaines de personnes. Elle est même réquisitionnée pour jouer du piano lors de soirées organisées par les chefs de la Gestapo. A la fin des concerts, elle négocie la libération de deux ou trois de ses camarades (en guise de salaire!).

Fin 1943, elle est arrêtée. Le chef de la Gestapo découvre que la jeune pianiste l'a complètement berné. Alors, il la fait transférer dans un lieu secret où elle sera torturée par un jeune médecin SS qui lui détruit le système nerveux. Miraculeusement rescapée, elle sera hospitalisée pendant huit ans, ne pourra plus jamais jouer du piano et connaîtra des souffrances incessantes jour et nuit dès ce moment-là.

Parfois, elle pense même au suicide, mais sa foi religieuse la soutient. Malgré les années difficiles qu'elle vit, faites de renoncements, de solitude, elle réalise qu'elle a le choix entre le désespoir et la confiance. Comme Maïti est intelligente, logique, elle réalise que c'est à elle de choisir, personne ne peut le faire à sa place.

Deux désirs s'imposent à elle: le premier, un désir fou de pardonner à celui qui l'a détruite, le second, trouver ce qui lui reste comme possibilité de servir.

Ainsi pendant quarante ans, Maïti prie pour cet homme, son tortionnaire. Elle n'arrive pas à être certaine qu'elle lui a pardonné. « Je ne savais pas si j'y arriverais. Dans le cas où je n'y arriverais pas, je demandais à Dieu de le faire à ma place. Mon désir était là ».

Quant au deuxième désir : «chercher ce qu'il me restait comme possibilité de servir », elle réalise que son corps est terriblement souffrant mais que sa tête reste libre. Elle va donc sur un brancard prendre des cours à la Sorbonne et devient professeur de philosophie. Elle se propose d'enseigner l'amour de la vérité. Ses élèves sont des jeunes qui se préparent à des carrières artistiques de haut niveau.

En 1984, Maïti reçoit un coup de téléphone. Elle reconnaît la voix. C'est son tortionnaire qui lui demande si elle peut le recevoir. Elle s'entend encore répondre : «Venez!» Ainsi, quarante ans plus tard, elle revoit cet homme qui est mourant. Il vient probablement chercher le pardon. Maïti lui parle de l'amour de Dieu et voici comment elle raconte la fin de leur rencontre : «Au moment de partir, il était debout, à la tête de mon lit, un geste irréprouvable m'a soulevée de mes oreillers alors que cela me faisait très mal et je l'ai embrassé pour le déposer dans le coeur de Dieu. Et lui tout bas m'a dit : «Pardon !». C'était le baiser de la paix qu'il était venu chercher. A partir de ce moment-là, j'ai su que j'avais pardonné. Rentré chez lui, cet homme révèle à sa famille et à ses proches ce qu'il a été pendant la guerre et il fait plusieurs actes d'amour envers des proches qu'il avait négligés.

20 ans plus tard, Maïti dira : « Donner ce pardon m'a libérée, apaisée ».

Barbara Dobbs - *Le Matin Dimanche*, 15 août 2009

### **Kim Phuc, Vietnamiennne brûlée par un bombe au napalm**

Kim Phuc a neuf ans le 8 juin 1972 quand son village Trang Bang, au Sud Vietnam, est bombardé. Brûlée par le napalm, elle s'élance sur la route, hurlant de peur et de douleur. Toute l'horreur de la guerre va jaillir de la photo prise par le photographe Nick Ut de l'agence AP. Publiée partout dans le monde, cette image a contribué à arrêter la guerre.

Baptisée en 1982, Kim Phuc s'engage dans une dynamique de pardon. Elle a aujourd'hui 38 ans et vit au Canada avec son mari et ses enfants. Si son corps porte encore les marques visibles et invisibles du napalm, elle a décidé, un jour, de pardonner. Kim Phuc a exprimé son pardon lors d'une cérémonie commémorative de la guerre du Vietnam, à Washington, où, devant des vétérans elle a expliqué que si elle se trouvait face au pilote qui avait lancé la bombe, elle lui dirait "qu'on ne peut pas changer l'histoire, mais au moins peut-on essayer de faire de notre mieux pour promouvoir la paix". John Plummer, un de ceux qui coordonnaient le bombardement de Trang Bang, était parmi eux. Elle lui a ouvert les bras.

Kim Phuc est aujourd'hui l'une des plus ferventes militantes de la paix dans le monde, de la non-violence, la tolérance, le dialogue, l'entraide. Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, elle vit au quotidien la mission de cette organisation : " Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix " .

« Ce n'est que le jour où j'ai trouvé une foi en moi-même que les brûlures de mon coeur se sont atténuées. L'église de Saigon fut détruite quelque temps après par le gouvernement. Le pasteur est parti. Seule, j'ai laissé grandir le sentiment de pardon dans mon coeur jusqu'à ressentir une grande paix intérieure. Mais ce n'est pas quelque chose qui serait arrivé du jour au lendemain. Ce n'est pas facile de parvenir à aimer ses ennemis. J'aurais pu réagir par la haine, par la revanche, ça aurait été "normal". Mais j'ai choisi de comprendre. Ça prend du temps ».

« On a toujours le choix. Moi j'ai choisi la réconciliation, et ma vie a changé. J'ai cessé d'être une victime. Alors, je leur dis : regardez, voilà comment j'ai trouvé. Voilà mon expérience. J'en suis sortie. Et mon présent, aujourd'hui, c'est votre futur, si vous le voulez. Ce sont surtout les enfants qui reçoivent mon message facilement. C'est pourquoi je me rends dans les écoles aussi souvent que possible. Je leur dis : notre futur est entre vos mains, vous êtes responsables de la paix. »

Site de l'UNESCO, Internet

### **Se réconcilier avec ses parents : le témoignage d'une thérapeute**

« Les conflits entre parents et enfants sont non seulement inévitables, mais ils sont nécessaires et structurants d'une relation vivante et dynamique. La peur de perdre l'amour est d'autant plus forte qu'il y en a eu peu. (...) Le soi-disant respect des parents n'a souvent été, pendant des siècles, que peur et soumission. (...)

Pour commencer à dire sa colère à ses parents, on peut leur écrire. Le scripteur pèse davantage ses termes, prend le temps de choisir le mot juste. De plus, écrire permet de dérouler le fil de sa pensée sans être interrompu. Comme l'émetteur n'est pas présent, il ne se sent pas dans l'obligation de se composer un visage ou de dissimuler ses émotions. (...) Ecrivez sans censure tout ce que vous avez à dire et brûlez vos lettres dans la cheminée tant qu'elles sont encore pleines de souffrance et de haine. Laissez « le paquet » dans le cabinet de votre psy et exprimez à vos parents la juste émotion à laquelle ils pourront réagir. (...)

La simple présence d'un tiers non jugeant facilite l'écoute mutuelle. Les règles sont simples : ce qui se passe entre nous est soumis au secret professionnel, pas de jugement, chacun écoute l'autre et sera invité à reformuler ce qu'il a entendu. (...) J'ai vu dans mon cabinet des parents fantastiques. Ils entraient rigides, terrifiés, énervés, distants. Ils ressortaient attendris, à l'écoute, chaleureux et aimants. Je peux compter sur les doigts d'une main ceux qui ont refusé d'entendre leur enfant, ceux qui sont restés insensibles et centrés sur eux-mêmes.

Isabelle Filliozat, psychothérapeute, *Se réconcilier avec ses parents, c'est possible*, Alternatives non-violentes n° 137, 4<sup>ème</sup> trim. 2005

### **Réconciliation et pardon dans l'affaire du sang contaminé**

En 1993, Bénédicte décède de la maladie de Creutzfeldt-Jakob après avoir été traitée dans son enfance avec de l'hormone de croissance contaminée. Après dix-sept ans d'instruction, quatre mois de procès et un jugement rendu en dix minutes, ses parents, Francine et Jean-Guy Delbrel, se sentent abandonnés par la justice et dans l'incapacité de pardonner. En janvier 2009, le journal télévisé relate l'affaire des hormones de croissance contaminées et annonce la relaxe générale de tous les prévenus, médecins et pharmaciens, après dix-sept ans d'instruction, quatre mois de procès et huit mois de délibérés ! Choquée et en pleurs, la famille Delbrel, avec les autres proches de victimes, a la sensation de ne pas avoir

été entendue. Leurs enfants sont morts une seconde fois dans l'indifférence totale de la société. Le couple chrétien, Francine et Jean-Guy Delbrel, ressent cette décision comme un déni de justice.

Comment alors continuer à vivre ? L'alternative qui se présente à eux est de rester dans le désir de vengeance ou de s'ouvrir au pardon. Mais qu'est-ce que le pardon ? Une autre forme de justice ? Francine ne désarme pas son cœur, attendant le procès en appel dans la colère et la haine. Elle vit un vrai dilemme puisqu'elle se sent incapable de pardonner. Jean-Guy, quant à lui, est plus serein. Il vise cette plénitude de justice qui mène à la paix. Sur ce chemin du pardon, Jean-Guy et Francine Delbrel rencontreront, à Sénanque, Henri Cerceau l'un des six prévenus de l'affaire de l'hormone de croissance contaminée, relaxé en 2009. Pour dialoguer, compatir ou risquer un pardon ? Francine et Jean-Guy Delbrel décident de partir marcher quelques jours dans le désert du Hoggar en Algérie.

Le désert est propice à un retour sur soi et aux déplacements intérieurs pour cheminer vers le pardon. Pour les Delbrel, faire le deuil de leur fille Bénédicte consisterait à l'oublier. Leur sentiment de culpabilité pèse lourdement. De plus, ils n'ont pas encore pardonné aux médecins. Il s'agit pour eux d'amorcer le désir d'un lâcher prise pour choisir la vie. Pour ne pas devenir folle, Francine fait revivre sa fille par l'écriture, la nuit. Son mari, Jean-Guy, n'oublie pas non plus sa fille mais a décidé de rejeter toute accusation, toute violence au profit d'une attitude « d'adoration ». Francine, quant à elle, avoue ne pas avoir reçu cette grâce pour pardonner.

Pourtant Francine Delbrel a déjà fait une fois l'expérience du pardon, celui de Dieu. C'était dans le désert. La relecture de ces souvenirs de libération intérieure participeront-ils aux renoncements que les Delbrel doivent engager pour pardonner ? Auront-ils la force de rencontrer Henri Cerceau et de lui exprimer leur pardon ? En janvier 2009, trois des six prévenus inculpés dans le procès de l'hormone de croissance contaminée sont définitivement relaxés. Ainsi, Henri Cerceau, l'ancien directeur de la Pharmacie Centrale, est sorti d'affaire. Ce jugement le libère-t-il du poids de la faute présumée ? Le pardon passera-t-il par la rencontre des époux Delbrel ?

En janvier 2009, le Tribunal Correctionnel de Paris relaxe définitivement Henri Cerceau et trois autres prévenus, inculpés dans le procès de l'hormone de croissance contaminée. Henri Cerceau était le directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris pendant cette période cruciale de 1981 à 1991. L'innocence reconnue d'Henri Cerceau rejoint son intime conviction et le soulage. Toutefois, ce jugement ne le libère pas du poids de la faute présumée. Comment vivre avec ce qui pèse encore sur sa conscience ? Quelle est la raison de cette souffrance qui l'asservit ?

Dans cet épisode, Henri Cerceau relit l'affaire avec son point de vue, celui du présumé coupable et ex-prévenu. Il cherche aussi à comprendre le sens de cette souffrance toujours présente en lui. Il nous parle de son expérience de la croix et de l'isolement qu'il a subi. Henri Cerceau a depuis longtemps abandonné toute pratique religieuse, mais son éducation chrétienne l'aide à trouver des repères. Il aime particulièrement se rendre à Vézelay, près de chez lui. Un cheminement intérieur s'amorcera-t-il dans ce haut-lieu spirituel ? Le pardon passera-t-il par une rencontre avec les époux Delbrel ?

Présentation du film de Marie Viloin *Tout sera pardonné*, qui sera proposé pendant la rencontre de Willersley.

## **2 - Des expériences collectives, dans le domaine politique**

### **La réconciliation franco-allemande**

Le rapprochement franco-allemand est souvent présenté comme un cas d'école en matière de transformation des relations entre anciens belligérants. L'évolution de leurs rapports est en effet remarquable. Pendant près d'un siècle et demi, le rappel incessant des souvenirs d'affrontements aboutit à créer de chaque côté du Rhin des histoires nationales rigoureusement antithétiques et finalement incompatibles. L'hostilité de l'ennemi est présentée comme ancestrale et relevant de la nature des choses. La construction européenne met radicalement en cause cette perspective. La nécessité d'un rapprochement balaie tout partage moralisant entre les membres du groupe et les autres. Le « nous » ne renvoie dorénavant plus à un peuple unanimement héroïque et les « autres » ne sont plus stigmatisés comme des suppôts de Satan. Et bien que leur dialogue ne soit pas exempt d'ambiguïtés et de désaccords, les représentants des deux États fondent depuis lors leur coopération

sur la reconnaissance concertée d'un passé commun qui « remplit de fierté, mais aussi de regrets douloureux ». Une telle démarche implique une conception nouvelle et plus complexe de l'altérité. Les groupes en présence ne sont plus considérés comme des masses identitaires hétérogènes, sans conflits internes et indépendantes l'une de l'autre, mais comme des peuples historiquement liés et réciproquement blessés. Il ne s'agit plus de mettre en avant une vision martyrologique ou édulcorée du passé, mais de prendre en charge le passé dans sa complexité. Pour ce faire, les représentants officiels tentent de remémorer le passé en apaisant son sens initial (l'affrontement d'ennemis héréditaires) et en intégrant un sens nouveau (le déchirement de peuples frères).

Depuis la fin de la Seconde Guerre, l'ensemble des dirigeants allemands insiste sur l'obligation d'assumer les épisodes les plus sombres de leur passé, tandis que les représentants français refusent toute lecture manichéenne du passé. En 1962, Charles De Gaulle décrit l'Allemagne comme un « grand peuple », rappelle aux Français qu'ils ont eux aussi, « dans certaines circonstances », fait du mal à la population allemande et s'arrête à Munich devant le Feldherrnhalle érigé à la mémoire des victimes de 1870 et de 1914-1918. Depuis lors, aucun responsable français n'a manqué de rendre hommage aux « morts allemands » tombés au combat.

L'objectif du « travail de mémoire » est de décroiser les récits nationaux. Pour les autorités des deux États, il ne s'agit pas de gommer les événements du passé, mais d'agir sur le ressentiment et la haine qui y sont liés. Il convient pourtant de s'interroger sur la réalité de ce « travail de mémoire » que les acteurs politiques appellent de leurs vœux. L'emploi d'une telle expression dans le registre officiel peut laisser songeur. Le seul travail de mémoire que l'on peut imaginer *a priori* n'est-il pas directement lié aux souvenirs partagés par les individus ?

Les autorités des deux États rappellent que, depuis des décennies, leur rapprochement fait figure de modèle en matière de réconciliation. A ce sujet, il est frappant de constater que la *mission* civilisatrice traditionnellement mise en lumière dans le cadre de la politique étrangère de la France s'articule petit à petit autour de la prouesse franco-allemande. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la grandeur qui caractérisait jusqu'ici la France de manière exclusive est progressivement présentée comme celle du couple franco-allemand. En 1962, Charles De Gaulle décrit la France et l'Allemagne comme les deux pays qui « font la civilisation ». Unies l'une à l'autre, les nations françaises et allemandes ont pour rôle d'exercer une espèce de magistrature morale, éclairant le monde par l'universalisme de leur culture. Pour le général De Gaulle, elles sont à même d'accroître le « bien commun », « le beau, le juste et le bon partout » et de vaincre « la faim, la misère et l'ignorance » dans le monde.

François Mitterrand déclare lui aussi que Français et Allemands doivent porter plus loin « la civilisation », allant jusqu'à identifier l'Europe tout entière au couple franco-allemand : « Nous nous estimons porteurs d'une sorte d'espérance raccordée à des formes de civilisations et de cultures, à un certain état d'esprit, à une certaine façon d'être ou de comprendre les problèmes, à des siècles et des siècles d'antagonismes, de rencontres, à des productions d'écrivains, d'artistes, des échanges. Bref, nous sommes, pensons-nous, l'Europe ». Comme ces mots le suggèrent, François Mitterrand considère la construction européenne comme la « fonction historique » des deux États. Celle-ci les charge d'un rôle particulier qui leur échoit en raison même de leur histoire. Le raisonnement du président est simple : c'est parce que les peuples français et allemand ont vécu une « si longue vie ensemble dans la concorde et dans la discorde » qu'ils sont aujourd'hui en mesure de guider le monde. Il affirme notamment que la France et l'Allemagne ont peut-être « plus que d'autres le droit et le pouvoir de changer le cours des temps ». C'est, selon lui, « parce qu'elles ont souffert l'une par l'autre » que ces nations « ont véritablement vocation à dire aux autres ce qu'il en coûte de bâtir un monde nouveau ». C'est, autrement dit, parce qu'« ils ont beaucoup pesé sur l'histoire » que ces deux peuples sont jugés aptes à insuffler « un peu de sagesse » dans le monde, faisant toujours prévaloir les formes d'unité et de coopération sur les facteurs de dislocation et de rivalité.

Pour le Premier ministre belge Guy Verhofstadt, qui assurait présidence belge de l'Union Européenne en 2001, « l'expérience dévastatrice des deux guerres mondiales est la source d'une sensibilité, d'une générosité et d'une compréhension particulières ». Après avoir surmonté le poids d'un tel passé, l'Europe constitue un « soft power », une « force de paix et d'écoute », « une cathédrale, un haut lieu où reprendre espoir », « une puissance plus douce dans le monde ».

Les commentateurs s'accordent tout autant pour dépeindre le caractère exemplaire du rapprochement franco-allemand. François Mitterrand et Helmut Kohl se tenant par la main au cimetière de Verdun, en 1984, ont fait école : les présidents polonais et ukrainien, Alexandre Kwasniewski et Viktor Iouchtchenko, ont scellé la réconciliation entre leurs deux pays et leurs deux peuples, en juin 2005, au cimetière de Lviv (Ukraine occidentale) où sont enterrés plus de 2500 soldats polonais, tombés après la Première Guerre mondiale.

Cas d'école, modèle, précédent, le cas franco-allemand est également souvent évoqué dans le cadre des relations franco-algériennes. En novembre 1983, à l'occasion du premier voyage officiel d'un président algérien sur le sol français depuis l'indépendance de l'Algérie, Chadli Bendjedid explique qu'il est utile de s'inspirer des relations franco-allemandes pour tourner la page d'un passé difficile : « Pourquoi n'y aurait-il pas de relations identiques entre la France et l'Algérie ? ».

Loin d'avoir perdu sa raison d'être, la relation franco-allemande affronte aujourd'hui de nouveaux défis – nationaux, européens et mondiaux. Pour ce faire, l'objectif d'homogénéisation des souvenirs dans le cadre d'une « mémoire commune unificatrice » se révèle peu réaliste. Bien qu'ils épinglent la rédaction d'un manuel scolaire franco-allemand comme « le stade ultime de la réconciliation », les représentants des deux États ne peuvent nier les résistances suscitées par la narration officielle du passé.

Extraits du texte *La réconciliation franco-allemande : crédibilité et exemplarité d'un « couple à toute épreuve »* ? de Valérie Rosoux, Cahiers d'histoire

### **Rites de réconciliation en Afrique**

Bien que séparées en deux territoires distincts, les populations *luluwa* et *baluba* se vouaient mutuellement une haine féroce. Face à cette situation, les responsables politiques éprouvent le besoin de travailler à la réconciliation. Ils y parviendront en recourant à un mécanisme traditionnel relevant de la *bujilanga*, une alliance interethnique fondée sur un pacte de fraternité et de non-agression réciproque.

Les parties concernées se rassemblent à un carrefour, chaque groupe se plaçant derrière ses représentants légitimes. Les parties apportent, chacune, un bélier et un chien mâle, des feuilles de bananier, et d'autres objets, tels que des vieux balais traditionnels. On dresse des poteaux à fourche et on y suspend les animaux. Le représentant de chaque groupe prend la parole, dit la raison d'être de la rencontre et l'importance de la cérémonie qui va être célébrée. Les animaux sont grillés et leur viande consommée. Les représentants de chaque groupe mangent en même temps des morceaux de viande mélangés de mouton et de chien, puis boivent une bière de maïs dans la même écuelle, en répétant les mêmes paroles du serment qui le lie. Le pacte est accompli. Le violer, c'est s'exposer à un malheur. Tous les participants vont rester au même endroit toute la nuit. Sur le chemin du retour, ils n'ont pas le droit de regarder en arrière.

Ces rituels sont tous caractérisés par la notion d'interdiction. Interdiction de revenir sur un passé marqué par le conflit. Interdiction de rester indifférent devant le sort qui frappe la personne ou le groupe avec lequel on est lié par le pacte. Interdiction d'agresser la personne ou l'ethnie avec lequel on est lié par le pacte.

La symbolisation suggère le couplement de l'offensé et de l'offenseur, l'intimité secrète et inquiétante du bien et du mal. Il s'agit maintenant de vivre ensemble par-delà, au-delà de, en gardant le dessus sur la

dramatique de ces entremêlements aussi incompréhensibles qu'insupportables. Et en cela, ces actes rituels présentent une fantastique symbolisation, au sens de réunification.

Philippe Kabongo-Mbaya, revue *Alternatives non-violentes* n°137, décembre 2005, Les défis de la réconciliation

Ces rites mettent en évidence la nécessité que la réconciliation ne soit pas seulement dans la tête, dans les mots, dans les sentiments, mais qu'elle soit aussi transposée dans des pratiques, des gestes, des symboles, des rites.

E. G.

### **Réconciliation entre tribus Kanaks en Nouvelle Calédonie**

Le 5 mai 1989, le Kanak Djubelli Wéa tue à bout portant le président du parti indépendantiste kanak FLNKS Jean-Marie Djibaou et son vice-président Yiewéné Yiewéné, avant d'être abattu à son tour par Daniel Fisdiepas, policier kanak.

Deux ans après le drame, c'est Manaki Wéa, la veuve de Djubelli, qui exprime son désir d'entrer dans le pardon et la réconciliation. Les femmes acceptent la réconciliation, à condition que tous leurs enfants acceptent la démarche. Les pasteurs et les prêtres organisent des rencontres entre les uns et les autres. Pierre Parodi, successeur de Lanza del Vasto à la tête des communautés de l'Arche, visite les tribus pour les convaincre d'entrer dans la non-violence. 300 personnes d'une tribu prennent le bateau et l'avion pour aller à la rencontre de l'autre tribu, qui les accueillera et fera la cuisine pour 600 personnes.

Au bout de 14 ans, avec le temps et les rencontres, les cérémonies coutumières, les cadeaux, les paroles de pardon, les blessures se referment. En juin 2005 sur le plateau du Larzac, les veuves des deux leaders assassinés et plusieurs de leurs enfants, la veuve de l'assassin, et le policier qui a tué l'assassin, venus ensemble en amis de Nouvelle-Calédonie, témoignent de cette réconciliation.

Jean-Baptiste Libouban, ANV n° 137

### **Réconciliation entre Albanais au Kosovo en 1990-92**

Quand les Albanais du Kosovo ont cherché à conquérir leur liberté, ils ont su désobéir à une loi ancestrale et vénérable (le *Kanun*, articles 598, 600, 917) qui dictait l'esprit de vengeance, taraudait les esprits, pesait lourdement sur la vie des familles et faisait de nombreuses victimes parmi eux. 20 000 personnes, plus d'un homme sur 40, étaient contraintes de rester à domicile à cause des menaces de mort.

En novembre 1988, les mineurs de Trepça entreprennent une grève de la faim au fond de la mine et demandent l'arrêt de la vendetta. Anton Cetta, ethnologue kosovar, un homme plein de sagesse et d'expérience, sera l'animateur de ce processus de réconciliation. La première phase consiste à discuter séparément avec les deux familles en conflit. La réconciliation officielle, deuxième phase, se fait devant témoins.

Le 1<sup>er</sup> mai 1990, 500 000 Albanais provenant du Kosovo, de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie du Sud se réunissent dans un lieu qui sera appelé pour cette raison « la vallée de la réconciliation », près de Deçani. Les hommes les plus rudes pleurent de joie, ils sont enfin libres de leurs mouvements et de leurs activités. Cette grande réconciliation contribue à restaurer le moral et le dynamisme des Albanais du Kosovo (9/10<sup>è</sup> des 2 millions d'habitants) opprimés par le pouvoir serbe et victimes d'un véritable apartheid. Elle suscite des démarches d'entraide entre des travailleurs privés licenciés, et rend les personnes capables de pardonner aussi aux policiers auteurs d'exactions. Elle leur donne enfin le dynamisme pour participer aux organisations parallèles dans le domaine de l'école, de la santé, de l'aide sociale.

Pierre Dufour, ANV n° 137

## Réconciliation entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud

La *Commission Vérité et réconciliation* a été créée en 1993, c'est-à-dire entre après la sortie de prison de Nelson Mandela en février 1990 et son élection comme Président de l'Afrique du Sud en avril 1994. Elle a été chargée de recenser toutes les violations des droits de l'homme commises depuis le massacre de Sharpeville en 1960 en pleine apogée de la politique d'apartheid initiée en 1948 par le gouvernement sud-africain, afin de permettre une réconciliation nationale entre les victimes et les auteurs d'exactions.

Prônant la réconciliation nationale, Nelson Mandela se rend à Orania pour rencontrer la veuve d'Hendrik Verwoerd et organise une *tea party* à Pretoria réunissant les épouses des anciens premiers ministres et présidents du pays avec les épouses des anciens prisonniers de Robben Island. Mandela encourage les Sud-Africains noirs à soutenir l'équipe de rugby des *Springboks* lors de la coupe du monde de rugby 1995 qui a lieu dans le pays. Après la victoire, Mandela présente le trophée au capitaine de l'équipe Francois Pienaar, un Afrikaner. Mandela porte le maillot avec le numéro de Pienaar, et l'événement est vu comme un grand pas dans la réconciliation entre les Noirs et les Blancs d'Afrique du Sud. Cet épisode est immortalisé dans le beau film de Clint Eastwood *Invictus*.

L'objet de la *Commission Vérité et réconciliation* concerne les crimes et les exactions politiques commis au nom du gouvernement sud-africain, mais également les crimes et exactions commis au nom des mouvements de libération nationale. Sa spécificité consiste en l'échange d'une amnistie pleine et entière des crimes en échange de leur confession publique. En l'absence de confession ou de non comparution devant la commission, des poursuites judiciaires peuvent être engagées si les autorités ont assez de preuves.

La création de la CVR a sans doute contribué à épargner un bain de sang à l'Afrique du Sud libérée de l'apartheid. La personnalité de Mgr Desmond Tutu, archevêque anglican de Johannesburg, prix Nobel de la paix, qui l'a présidée, n'est évidemment pas étrangère à la réussite de cette expérience d'amnistie. Pour Desmond Tutu, « sans pardon il n'y a pas d'avenir, mais sans confessions, il ne peut y avoir de pardon ». Une expérience aussi originale sur le plan juridique qu'éprouvante pour les victimes (en majorité noires) et les bourreaux (blancs pour la plupart) du régime de discrimination raciale sud-africain.

Le principe en était simple : bénéficieraient d'une amnistie tous ceux qui viendraient devant la commission « confesser » en quelque sorte leurs exactions – il s'agissait surtout de membres de la police qui avaient torturé, et parfois tué, des militants des mouvements de libération noirs, principalement le *Congrès national africain* (ANC) de Nelson Mandela. L'amnistie des requérants était soumise à deux conditions : d'abord de ne rien omettre de leurs crimes et délits dans leur déposition, ensuite d'avoir agi sur ordre de leur hiérarchie tout en croyant servir un « objectif politique » (une prétendue défense de la race blanche, par exemple). Contrairement à ce qu'avait publiquement craint l'ancien président Frederik De Klerk, la révélation des sévices souvent atroces infligés par les bourreaux n'a pas entravé la réconciliation entre les communautés noire et blanche. La Commission a ainsi réussi la catharsis qu'elle s'était fixé comme objectif.

Le livre *La Douleur des mots* est le récit de la poétesse et journaliste sud-africaine blanche Antje Krog qui a couvert pour la radio sud-africaine toutes les séances de la commission pendant les deux ans où elle y a siégé, de 1996 à 1998. Comme plusieurs de ses confrères, à force d'entendre à longueur de journées des récits de tortures et de viols, l'auteur a frôlé la dépression nerveuse. Elle était sans doute d'autant plus vulnérable qu'elle appartient à la communauté afrikaner, au nom de laquelle a été bâti l'apartheid. Elle rapporte, entre autres confessions à peine soutenables, celle du policier blanc qui avait électrocuté cinq suspects noirs dans une ferme isolée transformée en centre de torture, et entre autres souvenirs atroces évoqués par des victimes, celui de la main coupée d'un Noir conservée dans un bocal sur une étagère dans un commissariat de police.

Des essais sur l'esprit et les travaux de la Commission, dont ceux de Jacques Derrida et de Paul Ricœur sont rassemblés dans un autre ouvrage, *Vérité, réconciliation, réparation*. Plusieurs de ces essais soulignent la **différence avec le procès de Nuremberg, une justice de vainqueurs**, et avec la **loi d'amnistie générale**

**promulguée au Chili après la chute de Pinochet.** La commission sud-africaine ne jugeait pas, elle amnistiait (ou non) des actes, mais pas des individus, avec d'ailleurs une relative parcimonie : sur 7 116 demandes d'amnistie, 1 312 ont été accordées, et 5 143 rejetées.

Pourtant, en dépit de ce noble programme, les effets concrets de la CVR furent d'emblée limités. Pis, il semble que la lecture qu'elle offrit du passé continue d'affecter la société sud-africaine jusqu'à aujourd'hui. En effet, l'esprit empathique et "*réconciliateur*" de la CVR alla largement à l'encontre du droit des victimes, désormais internationalement reconnu, à obtenir réparation pour les torts subis dans le passé. Une lecture approfondie des témoignages de certaines victimes montre que beaucoup réclamaient en fait la justice en son sens plus "*traditionnel*" : la punition et la réparation financière, plus que le pardon.

Mais la voix de ces individus en colère fut systématiquement marginalisée par le rapport final de la CVR. Frustrées de voir leurs bourreaux innocentés, certaines associations de victimes se sont donc battues, depuis plus de dix ans, pour la réouverture de certains grands procès et l'abolition du principe d'amnistie. Dans une certaine mesure, la récurrence de ces demandes de justice reflète non seulement l'incapacité de la CVR à accomplir sa mission réconciliatrice, mais aussi, peut être, sa responsabilité dans cet échec. Elle témoigne des plaies toujours ouvertes des Sud-Africains et montre que l'Afrique du Sud est encore un pays "*en transition*". Beaucoup de victimes attendent encore les réparations tant promises. La CVR avait en effet recommandé un paiement de 120 000 rands par victime, ainsi qu'un accès favorisé aux services publics. Mais le gouvernement a tardé à faire ces paiements dont il a, au fil des années, réduit significativement le montant. Étant donné la politique fiscale conservatrice du gouvernement actuel, il est peu probable que cette situation change. Voilà pourquoi les procès qui s'ouvrent à New York sont la seule chance pour les victimes de voir aboutir leurs demandes de justice.

Les Commissions de la vérité et de la réconciliation (CVR) sont des juridictions ou des commissions non-juridiques mises en place après des périodes de troubles politiques, de dictature ou de répression ; elles œuvrent dans un esprit de réconciliation nationale. Concrètement, les victimes sont invitées à s'exprimer devant un forum afin de leur permettre de retrouver la dignité. Quant aux auteurs d'exactions, ils sont appelés à avouer leurs forfaits et à se repentir devant les victimes ou familles concernées.

Les Commissions vérité et réconciliation ont été mises en place dans de nombreux pays (plus de 25), notamment en Afrique du Sud, mais également dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Amérique du Sud, et plus récemment au Timor oriental.

Site Internet Wikipedia

En Afrique du Sud, cette justice «restauratrice», selon le philosophe Paul Ricœur, ne privilégie ni la loi, ni la victime, ni l'accusé, mais «le lien organique qui fait tenir ensemble une communauté humaine».

L'édifice reposait sur un trépied : vérité (aveu des crimes), réconciliation (amnistie) et réparation (indemnisation par l'État des torts causés). Cette troisième dimension est, hélas, restée lettre morte, fragilisant ainsi l'ensemble. Il n'empêche que l'expérience sud-africaine ouvre une voie d'un autre modèle de justice.

E.G.

### **Réconciliation interreligieuse au Nigeria**

Le pasteur Wuye est petit et râblé, l'imam Ashafa grand et fin. Le premier dégage ses phrases, le second détache jusqu'aux syllabes. D'un côté, le boubou est chamarré, de l'autre, la djellaba simplement blanche. L'un a une seule épouse et 3 enfants, l'autre deux « pour l'instant » et 13 enfants. Tout les oppose, mais les Nigériens James Wuye et Muhammad Ashafa sont inséparables. Autrefois membres de milices opposées, ils mènent aujourd'hui un autre combat : désamorcer les violences entre chrétiens et musulmans qui embrasent régulièrement le nord du pays. Ils voyagent ensemble, descendent dans les mêmes hôtels, emploient les mêmes expressions sans se concerter. Il y a entre eux la complicité des comédiens d'un duo. Le 6 novembre

2009 à Paris, Jacques Chirac, l'ex-président français, leur a remis le prix de sa Fondation pour la prévention des conflits.

La récompense met leur travail de fourmi sous les projecteurs : au sein du centre de médiation interreligieuse qu'ils ont créé en 1995, à Kaduna (capitale de l'État du même nom, dans la moitié nord du Nigeria), ils rencontrent imams et pasteurs, leur dispensent des leçons simples telles que « Si vous tuez quelqu'un, son frère se vengera », répondent aux appels de l'État pour désamorcer des crises entre chrétiens et musulmans. Le sacerdoce les mène dans toutes les villes sensibles du pays : Jos, Kano, Maiduguri...

« Si la crise de Maiduguri n'a pas gagné Kaduna, c'est un peu grâce à nous », dit Muhammad Ashafa. En juillet dernier, des membres de la secte islamiste Boko Haram affrontent les forces de sécurité. Les violences démarrent à Maiduguri, la capitale de l'État de Borno, et gagnent ceux de Kano, Bauchi et Yobe. Les émeutes font près de 1 000 morts. Kaduna est épargné. « En dix ans, nous avons apaisé les fièvres extrémistes », expliquent-ils.

Ils n'ont eu longtemps qu'un seul point commun : être nés et avoir grandi à Kaduna. Au début des années 1980, ils assistent à la transformation de cette ville industrielle en épice de la violence interreligieuse. La déliquescence économique du Nigeria crispe les rapports entre chrétiens et musulmans. Kaduna, où ils sont en nombre égal, est en première ligne. Pasteur pentecôtiste, vice-président de l'*Association chrétienne des jeunes du Nigeria*, James Wuye choisit son camp : il rejoint une milice chrétienne. « Je voulais protéger les miens », se souvient-il. L'engagement est aussi ferme pour Muhammad Ashafa : d'une lignée d'imams, il devient membre de la milice musulmane du quartier de Tudun Wada.

En mai 1992, ils se retrouvent de part et d'autre d'une même ligne de front. Pour un différend foncier, des émeutes éclatent entre chrétiens et musulmans de Zango-Kataf, à 150 kilomètres de Kaduna. Elles se propagent jusqu'à la ville. Dans la bataille, James Wuye perd sa main droite. Muhammad Ashafa verra mourir deux cousins et son père spirituel. Chacun s'en sortira avec une obsession : se venger. « Pendant des mois, j'ai cherché James partout, se souvient Muhammad Ashafa. J'en avais après lui, je voulais le tuer. »

Trois ans après, ils sont présentés l'un à l'autre par une connaissance commune. Ils se parlent. Chacun entame alors une « révolution intérieure ». « Dans la foulée, j'ai entendu un prêche sur le pardon, raconte Muhammad Ashafa. C'était puissant. Jusque-là, j'avais suivi mon instinct et non la tradition religieuse. » Même prise de conscience chez James Wuye. Le musulman lit la Bible, le protestant le Coran. Chacun renonce au principe du « si tu n'es pas avec moi, tu es contre moi ». À la haine succède petit à petit la tolérance puis la complicité. Leurs ouailles finissent par accepter cette union contre nature. Et même par écouter.

Revue *Jeune Afrique*

### **3 - Le pardon et la réconciliation dans le domaine politique**

#### **Quelques exemples**

**Allemagne** : C'est sans doute Willy Brandt qui, le 7 décembre 1970, cristallise symboliquement cette nouvelle dimension de la demande de pardon. En visite officielle à Varsovie pour la signature du traité germano-polonais, le chancelier de la République fédérale, les yeux humides et le regard perdu, s'agenouille soudain devant le mémorial dédié aux héros et aux victimes du ghetto de Varsovie. Trois ans plus tard, devant la dalle du Yad Vashem à Jérusalem, la voix étranglée d'émotion, il lit un psaume de David implorant le pardon divin.

**Tchécoslovaquie** : En 1990, c'est le président tchécoslovaque, Vaclav Havel, qui adresse des excuses officielles au président allemand Richard von Weizsäcker, concernant la violente expulsion des Allemands des Sudètes.

**Pologne** : En mai 1991, Lech Walesa présente des excuses à la tribune de la Knesset, au nom des Polonais qui ont causé des torts aux juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Cinq ans plus tard, le premier ministre polonais, Włodzimierz Cimoszewicz, exprime lui aussi " son profond regret " pour " tout ce dont les Polonais s'étaient rendus coupables à l'égard des juifs ". Entre temps, Alexander Kwasniewski demandait quant à lui pardon à la nation pour tous les méfaits du Parti et du régime communiste.

**Hongrie** : En juillet 1994, le premier ministre hongrois, Gyula Horn, présente à son tour des " excuses historiques " aux juifs de Hongrie.

**Suisse** : Le 7 mai 1995, le président de la Confédération helvétique, Kaspar Villiger, demande officiellement pardon au nom de son pays pour avoir, dès 1938, apposé un tampon " J " dans les passeports juifs. Face à l'offensive du congrès américain et des communautés juives mondiales, Flavio Cotti, ministre des Affaires étrangères, réitère ces excuses en signant un article intitulé " La Suisse n'a pas peur d'affronter son passé ".

**France** : Le 16 juillet 1995, Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français en ce qui concerne les rafles de juifs durant l'été 1942.

**Eglise catholique** : Les nombreuses demandes de pardon exprimées par Jean-Paul II pour les fautes commises au cours de l'histoire par les papes, l'Église et les chrétiens relèvent de la même logique. Citons en outre le document publié en mars 1998 par le Vatican, intitulé " *We Remember, A Reflection on the Shoah* ".

Citons la repentance de l'épiscopat français, concernant la déportation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale : Nous devons reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que devant la persécution des juifs, [...] le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception. [...] Cette défaillance de l'Église de France et sa responsabilité envers le peuple juif font partie de son histoire. Nous confessons cette faute. Nous implorons le pardon de Dieu et demandons au peuple juif d'entendre cette parole de repentance.

**Japon** : À l'occasion du cinquantième anniversaire de la reddition, le premier ministre japonais, Tomiichi Murayama, présente ses excuses à tous ceux qui ont souffert des agressions de l'armée impériale nippone.

**Grande Bretagne** : En juin 1997, Tony Blair regrette l'attitude des Britanniques qui ont " laissé tomber " le peuple irlandais lors de la Grande Famine qui, entre 1845 et 1849, fit 1,5 million de morts.

**Croatie** : Deux mois plus tard, le chef de cabinet du président croate Franjo Tudjman, Hrvoje Sarinic, déclare que la nouvelle Croatie exprime ses regrets pour les crimes commis durant le régime oustachi et demande pardon au peuple d'Israël.

V.-b. r., « L'usage politique du pardon », revue *Liberté politique*, éditée par l'Association pour la Fondation de Service politique (AFSP -mouvement de laïcs chrétiens au service du bien commun, qui propose un engagement original et novateur : servir son pays en dehors des partis à travers des actions militantes et la réflexion politique.

### **Réflexions sur le pardon et la réconciliation**

Le pardon, précise Paul Ricoeur, est quelque chose de tellement intime de personne à personne, de cœur à cœur dans un espace de temps très court. Nous avons plutôt à donner le pardon qu'à le demander".

Qui peut donner le pardon ? Assurément l'offensé, qui répond oui à une demande qu'il pourrait récuser. Le projet du pardon, c'est de "briser la dette, non de briser l'oubli", écrit le philosophe Olivier Abel. C'est

une sorte de guérison de la mémoire par l'achèvement d'un travail de deuil; la mémoire délivrée du poids de la dette est alors libérée pour des projets. "*Le pardon*, écrit P. Ricœur, *donne du futur à la mémoire*".

Comment s'explique ce pardon ? Sur quoi se fonde-t-il ? Le pardon vient se situer à la charnière de la réhabilitation et de la réconciliation. Ainsi que l'écrivait Paul Ricœur, "*le pardon n'est pas un dû, c'est un don*". Ce don vient en surabondance de la logique d'équivalence qui préside à la justice.

Le verbe "*réconcilier*", en grec, traduit la capacité à "*se changer à l'égard de quelqu'un*". La visée de la réconciliation c'est ce "*changement d'attitude à l'égard de*". Ce n'est pas d'encourager l'oubli, même institutionnalisé, en cas d'amnistie par exemple. La décision d'effacer les faits est une hypocrisie et une action contraire au pardon et à la réconciliation qui, l'un et l'autre, requièrent la mémoire. L'authenticité du pardon et de la réconciliation s'annihilent avec l'amnistie.

Selon Paul Ricœur, le pardon est la seule démarche qui est capable de rouvrir la mémoire sans pour autant susciter le ressentiment et le désir de vengeance. Son objectif n'est ni de nourrir une cicatrice incicatrisable, ni de gommer le souvenir. Il est de rompre à la fois la dette et l'oubli. Loin d'effacer le passé, le pardon intervient dans celui-ci. Il tente de le modifier en lui donnant une autre signification. Non pas en faisant, comme par magie, que ce qui est arrivé ne se soit pas produit. Mais en révélant d'autres avenir possibles du passé. C'est en cela que, pour l'auteur de *Temps et Récit*, le pardon " transforme " le passé. Il apparaît en définitive comme l'une des seules réponses possibles à l'irréversibilité de l'action humaine. Alors que la vengeance attache l'homme aux conséquences de son action et l'emprisonne dans les chaînes de son passé, le pardon le délivre et lui permet que la vie continue. Il faut cependant souligner que celui qui pardonne n'ignore pas le désir de vengeance. Il parvient à le dépasser. La décision de ne pas se venger ne peut effectivement être prise que parce que le désir de revanche est bien présent. Contrairement à la vengeance qui ne fait que réagir automatiquement à une transgression, le pardon dépend d'une décision de la volonté :

Le pardon est la seule réaction qui ne se borne pas à ré-agir mais qui agisse de façon pleinement nouvelle et inattendue, non conditionnée par l'acte qui l'a provoquée et qui, par conséquent, libère des conséquences de l'acte à la fois celui qui est pardonné et celui qui pardonne .

Le pardon accompagne ainsi l'oubli actif et la prise de distance nécessaires au travail de deuil. C'est en ce sens que Ricœur parle de sa valeur curative, non seulement pour le coupable, mais aussi pour les victimes. Comme la démarche analytique permet au patient de reconstruire une mémoire acceptable et intelligible, le pardon " donne un futur à la mémoire ". Avec lui, le souvenir de la blessure perd de sa virulence. La mémoire guérie se libère et peut s'investir ailleurs que dans la pensée obsédante de l'offense. Ce n'est donc pas sur les événements eux-mêmes qu'il porte. Leur trace doit au contraire être protégée. Mais sur la dette dont la charge peut paralyser la mémoire et la capacité de se projeter dans l'avenir. À cet égard, le pardon se distingue radicalement de l'amnistie, qui se définit comme un effacement de la dette et des faits.

V.-b. r., « L'usage politique du pardon », revue *Liberté politique*,

### **Pardonner au nom des victimes ?**

Le président Ezer Weizman — premier chef d'État israélien à s'exprimer devant les chambres du parlement allemand — a refusé le pardon au nom des victimes du nazisme : « En tant que président de l'État d'Israël, je peux porter leur deuil et évoquer leur mémoire, mais je ne peux pardonner en leur nom. La seule chose que je puisse faire, c'est exiger des Allemands qu'ils se tournent vers l'avenir, prêtent attention à toute manifestation de racisme, détruisent tout signe de néo-nazisme, sachent les reconnaître avec courage et en extirpent la racine ».

L'impossibilité de " pardonner en leur nom ". Telle est la raison qui pousse Hans Jonas à refuser toute philosophie basée sur l'idée de réconciliation. Pour cet auteur, la lumière que les enfants disparus dans les camps promettaient au monde ne brillera pas. Leurs mains ne chercheront plus jamais les nôtres. Il faut donc vivre et penser avec la certitude de la proximité du mal, exiger de soi ce qui permet de l'empêcher, mais " ne pas faire semblant de le réparer lorsqu'il se fait tard et que la plainte a cessé ". Bien que la notion

de pardon comme prélude à la réconciliation soit très attirante, cette constatation de Jonas demeure incontournable. Elle met en exergue le principal argument qui permet de récuser l'usage collectif du pardon. La conception du pardon dans le rapport d'une collectivité à une autre, plutôt que dans un rapport de personne à personne, pose la question de la représentation à un double niveau. Ce sont en effet des "représentants" qui, d'une part, demandent pardon pour des faits qu'ils n'ont pas commis eux-mêmes et qui, d'autre part, accordent le pardon au nom de victimes qui se taisent à jamais.

Au vu de ces divers arguments, il paraît difficile de plaider en faveur d'un pardon collectif. Mais cette conclusion n'implique aucunement la mise en cause de l'impact souvent positif des divers types d'excuses officielles. Notre objectif n'est pas de les considérer avec cynisme, mais de les replacer dans le contexte qui est le leur. Pour cela, il est indispensable de distinguer les sphères privée et publique. Au point de vue strictement personnel, un pardon peut avoir lieu si la victime est animée d'un désir de compréhension de l'autre et si l'offenseur est capable d'un véritable repentir. C'est dans ces seules circonstances qu'il semble légitime de parler de pardon. Comme nous l'avons vu, ce dernier ne peut être le fait d'aucune conscience collective, d'aucune institution qui déciderait en tant que personne morale, transcendant les personnes individuelles. Ni l'État, ni un peuple, ni l'histoire ne peuvent prétendre pardonner.

Quant aux gestes symboliques tels que les déclarations de repentance, les présentations d'excuses officielles et autres formes de reconnaissances des maux infligés, ils se situent non plus au niveau individuel (réservé au pardon), mais au niveau collectif. En outre, cette forme de repentir, rendue publique par la voix d'un porte-parole ou d'un représentant, est de nature avant tout politique. Elle est, en cela, tout à fait distincte d'un pardon au sens strictement moral.

Ces démarches n'en sont pas moins désirables. Elles ne peuvent certes consoler pleinement l'individu qui est affecté dans sa chair ou dans son entourage. Le recouvrement officiel de la mémoire s'avère néanmoins essentiel. Divers exemples le montrent. D'après le témoignage de nombreuses victimes sud-africaines, la reconnaissance publique des crimes de l'apartheid a fortement contribué au soulagement de leur blessure. Simone Weil le rappelle également quand elle considère la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans les rafles de 1942 comme un geste d'"apaisement pour notre souffrance". *A contrario*, le manque de reconnaissance officielle semble empêcher l'achèvement du travail de deuil.

V.-b. r., « L'usage politique du pardon », revue *Liberté politique*

### **Lutte non-violente et réconciliation**

« L'objectif direct d'une lutte non-violente est de faire cesser l'inimitié et non pas de promouvoir l'amitié. Cependant, par rapport aux moyens de la violence, les méthodes non-violentes présentent un avantage décisif : elles n'élargissent pas les divisions entre adversaires en accumulant de part et d'autre des meurtrissures qui ne pourront se cicatriser avant longtemps. La résolution non-violente des conflits laisse ouverte la possibilité, à terme, d'une réconciliation des personnes. Elle permet au moins de ne pas l'exclure et ménage au mieux l'avenir. Mais ce qu'elle veut obtenir, c'est la justice, toute la justice, rien que la justice. On peut attendre d'une lutte pour la justice qu'elle permette la réconciliation, mais non pas qu'elle l'obtienne. La réconciliation est un long processus de cicatrisation des blessures reçues et de guérison des souffrances subies de part et d'autre tout au long du conflit. »

Jean-Marie Muller, *Dictionnaire de la non-violence*, Le Relié Poche 2005, pp. 312-313

Au terme de la lutte pour la justice, les opprimés se retrouvent à la table de négociation, et, en fin de compte, ils devront, dans de nombreuses situations, cohabiter avec les anciens oppresseurs. C'est là que le pardon est souvent nécessaire, non pas pour oublier le passé, mais pour avoir de nouveau un avenir. Mais le pardon ne libère que si l'autre accepte d'être pardonné ou s'il le demande. Sans pardon, la haine peut re-survenir intacte. Pour que viennent les conditions du pardon, il faut d'abord rétablir la justice, et il faut que les coupables soient jugés. Comprendre, excuser, dire "N'en parlons plus", ce n'est pas pardonner. Le pardon dit "Justement, parlons-en pour dépasser ça !".

Etienne Godinot, *La résolution non-violente des conflits, un défi pour le 3è*

## 4 - Quelques citations sur la bonté, le pardon et la réconciliation

(tirées de *Paroles de bonté*, recueillies et présentées par Jean-Marie Muller, Albin Michel, 1999)

« Celui qui regarde de même ses bien-aimés, ses amis et ses ennemis, les inconnus et les indifférents, les étrangers et les proches, et aussi les bons et les méchants, celui-là dépasse tous les autres dans le yoga »

La Bhagavad Gîta

« Celui qui veut parvenir à la sagesse doit ne tromper personne, n'éprouver des haine pour personne, ne jamais désirer nuire dans la colère »

Siddharta Gautama (Le Bouddha)

« Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent (...) À qui te frappe sur une joue, présente encore l'autre ; à qui t'enlève ton manteau, ne refuse pas ta tunique. Donne à quiconque te demande, et à qui te prend ton bien, ne le réclame pas. Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites le semblablement pour eux. (...) Aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien attendre de retour »

Jésus de Nazareth

« Quand tu présentes ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis reviens, et alors présente ton offrande »

Jésus de Nazareth.

« Par ce commandement, Jésus exprime la plus haute exigence de la non-violence. (...) L'important, dans la vie, ce n'est pas la pratique du culte religieux, mais la recherche de la paix avec l'autre homme . L'homme ne doit pas aller au culte pour demander à Dieu de donner la paix aux hommes, il doit d'abord aller vers les hommes pour faire la paix avec eux avant de rendre un culte à Dieu »

Jean-Marie Muller, *Désarmer les dieux*, Le Relié Poche, 2010

« Comment pourrais-tu savoir ce qu'est la voie ascendante ? (...) C'est être au nombre de ceux qui s'encouragent mutuellement à la patience, de ceux qui s'encouragent mutuellement à la miséricorde »

Mahomet

« Car la bienveillance reste toujours un devoir, même vis-à-vis du misanthrope, qu'on ne peut certes aimer, mais auquel on peut cependant faire quelque bien »

Emmanuel Kant

« Il faut prêcher sur la vie, non sur la mort ; répandre l'espoir, non la crainte, et cultiver ensemble la joie, vrai trésor humain. C'est le secret des grands sages, et ce sera la lumière de demain. Les passions sont tristes. La haine est triste. La joie tuera les passions et la haine »

Émile-Auguste Chartier, dit Alain

« Oui, la détresse est grande, pourtant il m'arrive souvent le soir (...) de sentir monter en mon cœur une sorte d'enthousiasme (...) : la vie est une chose merveilleuse et grande, après la guerre, nous aurons à construire un monde entièrement nouveau, et à chaque nouvelle exaction, chaque nouvelle cruauté, nous devons opposer un petit supplément d'amour et de bonté à conquérir sur nous-mêmes. Nous avons le droit de souffrir, mais pas de succomber. Et si nous survivons à cette époque sains de corps, et d'âme surtout, sans amertume, sans haine, nous aurons peut-être notre mot à dire après la guerre »

Etty Hillesum

« Qui aime le bien est indulgent au mal » (ou plutôt au méchant - NDLR)  
Antoine de St Exupéry

« Forcés de vivre dans des conditions honteuses, nous sommes tentés de nous aigrir et de prendre notre revanche dans une haine égale. Mais si cela arrive, l'ordre nouveau que nous voulons ne sera guère qu'une copie de l'ordre ancien. Dans la force et l'humilité, nous devons opposer l'amour à la haine »  
Martin Luther King

« Voici la première évidence du pardon : ils sont méchants, mais précisément pour cette raison, il faut leur pardonner, car ils sont encore plus malheureux que méchants. Ou mieux, c'est leur méchanceté elle-même qui est un malheur : l'infini malheur d'être méchant. (...) L'abus que le méchant fait de son libre et infini pouvoir a beau être volontaire, il n'en est pas moins une des formes de cette condition misérable, de cette détresse (...) C'est en cela que le méchant est un pauvre homme comme chacun de nous, un pauvre homme voué à la mort comme nous tous, solitaire comme nous tous, et infiniment plus seul encore, un pauvre homme coupable et qui a bien besoin de notre aide »  
Vladimir Jankélévitch

« La bonté concerne un être qui se révèle dans un visage (...) Aventure absolue, dans une imprudence primordiale, la bonté est la transcendance même »  
Emmanuel Lévinas

■